

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 COMMUNE D'AZAY-LE-BRULÉ

1. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Il est disponible sur le site internet de la commune.

La commune d'Azay-le-Brûlé compte 2 036 habitants au 1^{er} janvier 2025 et se stabilise (1 839 habitants en 2010). 11 agents communaux y travaillent, soit un équivalent temps plein de 10,20.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes en respectant le budget. Il doit être voté au plus tard le 30 juin de l'année N + 1.

Le compte financier unique 2025 de la commune a été voté le 7 avril 2026. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures au public.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la commune. D'un côté la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

2. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement permettent d'assurer le quotidien de la commune. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux : alimentation, électricité, eau, frais de télécommunications, carburant, salaires, entretien des bâtiments, remboursement des intérêts d'emprunt, impôts, subventions...)

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, garderie, location du foyer rural), aux impôts locaux et aux dotations de l'Etat.

Les recettes totales de l'année 2025 s'élèvent à 1 701 049,12 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les subventions versées aux associations, les indemnités d'élus et le remboursement des intérêts d'emprunts.

Les dépenses totales de l'année 2025 s'élèvent à 1 369 328,16 € et se décomposent de la sorte :

- Dépenses réelles : 1 290 123,24 €
- Dépenses d'ordre (amortissement et provisions) : 79 204,92 €

L'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement permet de dégager l'autofinancement de la commune pour lui permettre de financer ses projets d'investissement sans emprunt. En 2025, l'autofinancement de la commune est de 331 720,96 €.

En 2025, l'excédent de fonctionnement est donc de 331 720,96 €, auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté de l'année antérieure, soit 1 150 844,34 €. La commune a donc un excédent total à disposer de 1 482 565,30 €.

La commune réussit à dégager un autofinancement en tenant une gestion rigoureuse des dépenses.

3. La fiscalité

Les taux des taxes locales pour l'année 2025 n'ont pas été augmentés :

- Taxe foncière (bâti) : 36,40 %
- Taxe foncière (non bâti) : 67,84 %
- Taxe d'habitation : 22,57 %

Le montant de la fiscalité locale s'élève à 1 034 184 €.

4. La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. En 2025, elle a contribué à réaliser les travaux de voirie, d'acquisition de logiciels pour la mairie, de terrains, de matériel, de l'installation d'une chaudière à bois, de l'aménagement du cimetière, d'éclairage public, de l'aménagement de terrain pour l'ombrière, du regroupement des deux écoles, de travaux pour l'économie d'énergie, de l'assainissement de la nouvelle mairie, de panneaux solaires à l'atelier, de travaux pour la sécurisation de Jaunay, de travaux pour la liaison cyclable de Cerzeau à La Pièce du Chêne ainsi que le remboursement en capital des emprunts.

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 741 803,15 €. Elles se décomposent de la façon suivante :

- Remboursement d'emprunts : 195 817,63 €
- Amortissements : 4 583,57 €
- Travaux en régie : 14 085,13 €
- Acquisitions mobilières : 137 736,12 €
- Travaux de voirie : 92 843,59 €
- Travaux pour la chaudière à bois : 172 320,96 € dont la plateforme et le muret en régie
- Acquisition pour l'économie d'énergie : 4 070,75 €

- Aménagement du nouveau cimetière : 40 020,34 € réalisé en régie par les agents techniques
- Travaux d'assainissement de la nouvelle mairie : 13 316,69 €
- Regroupement des deux écoles : 1 770 €
- Aménagement du parking de l'atelier pour l'ombrière : 21 043,60 € réalisés en régie par les agents techniques
- Panneaux solaires sur l'atelier communal : 18 832,37 €
- Sécurisation de Jaunay : 24 362,40 €

Les recettes sont constituées de la taxe d'aménagement, des emprunts et des subventions perçues en lien avec les projets réalisés. Elles se décomposent de la façon suivante :

- Amortissements : 71 504,92 €
- Opération d'ordre : 7 700 €
- FCTVA : 103 321,89 €
- Taxe d'aménagement : 4 614,29 €
- Emprunt : 900 000 €
- Subventions versées : 219 463,02 €

5. Etat de la dette

Au 31 décembre 2025, la dette communale restant à courir (capital restant dû) s'élève à la somme de 2 010 822,28 €, soit 987,63 €/ habitant.